Décision 23-DCC-64 du 05 avril 2023

relative à la création d'une entreprise commune de plein exercice par le groupe Rambeau et le groupe Carrefour

Posted on: 05 avril 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Résumé

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	le groupe Rambeau et le groupe Carrefour
Dispositif(s)	Autorisation

Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	entreprise commune de plein exercice

Lire

le texte intégral
223.69 Ko